

ENQUÊTE DU SNEP-FSU 2021 : USURE PROFESSIONNELLE ET FINS DE CARRIÈRES DES ENSEIGNANT.E.S D'EPS

Les enjeux de la prise en compte d'une
spécificité professionnelle.



ÉDITO

Depuis plus de 15 ans, les pouvoirs publics sont informés par leurs services et régulièrement alertés par le SNEP-FSU sur les formes particulières d'exercice du métier d'enseignant.e d'EPS et l'usure professionnelle (ex pénibilité) qu'elles entraînent, sans que cette problématique ne soit pour autant réellement prise en compte dans les réflexions sur les fins de carrière.

Les dernières réformes rallongeant la durée d'activité pour une retraite complète ne font qu'aggraver la situation.

Au regard de la prise de conscience sur la nécessité de la pratique physique, compte tenu des enjeux sanitaires et sociaux et de l'attachement des enseignant-es d'EPS à leur discipline et à leur métier qu'ils souhaitent exercer jusqu'à l'âge de la retraite dans les meilleures conditions pour assurer leurs missions, le SNEP-FSU demande à ce que s'ouvre un véritable dialogue avec les Ministères de l'EN et de la FP pour adopter des mesures spécifiques en direction des enseignant.e.s d'EPS, que ce soit dans la prise en compte des fins de carrières mais aussi dans une logique de prévention primaire des risques, et ce dès la formation initiale sans omettre la formation continue.

Nous faisons aujourd'hui un retour à la profession sur l'analyse des résultats de l'enquête que plus de 3000 collègues ont renseigné.



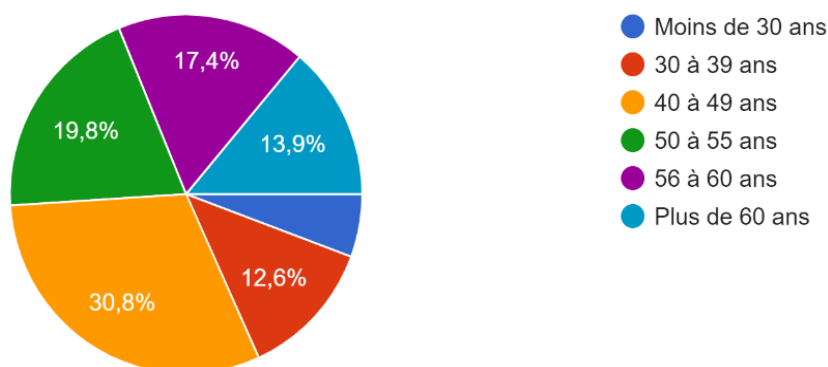
A. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE « USURE PROFESSIONNELLE ET FINS DE CARRIÈRES » DU SNEP-FSU (Octobre 2021)

1. Échantillon :

Cette enquête a recueilli 3 227 réponses à ce jour. Il est à noter que lors du lancement de l'enquête plus de 2 000 réponses ont été enregistrées en 48 heures.

2. Analyse des résultats

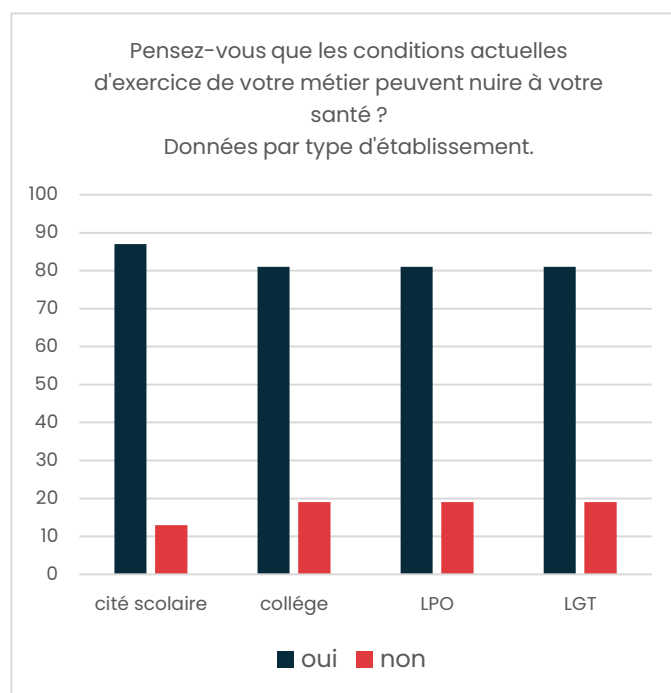
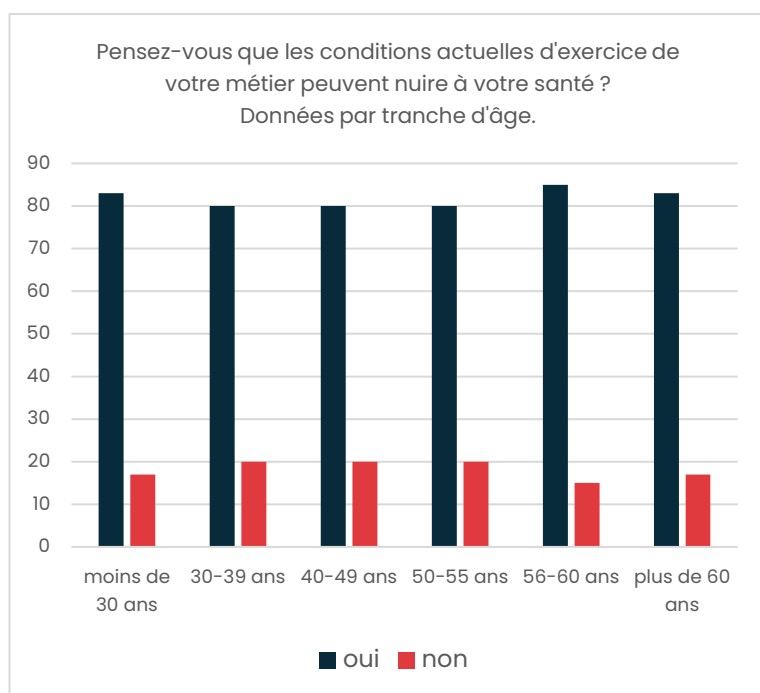
2.1. La répartition des réponses à l'enquête, en tranche d'âge, est à la fois significative d'une préoccupation des collègues approchant de leur fin de carrière mais aussi de celles et de ceux qui ne sont encore qu'en milieu de carrière. Ainsi si 37,2 % des participant.e.s à l'enquête appartiennent à la tranche d'âge 50-60 ans, 30,6 % d'entre eux ont entre 40 et 49 ans.



2.2. Usure professionnelle et EPS

Tous âges confondus, **81,8% des enseignant.e.s d'EPS estiment que les conditions d'exercice actuelles de leur métier peuvent nuire à leur santé** et ce dès l'entrée dans la carrière.

La répartition des réponses est homogène quelle que soit la tranche d'âge ou le lieu d'exercice.

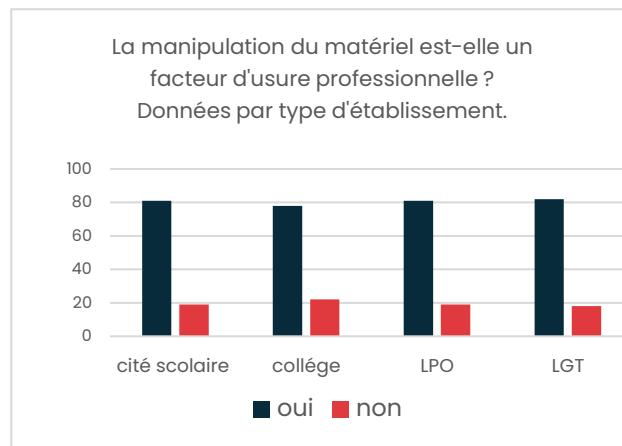
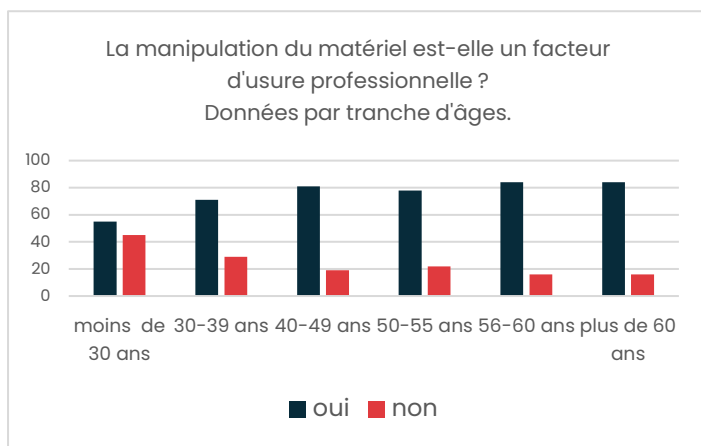


- **Les troubles musculo-squelettiques** apparaissent en premier dans les réponses relatives à la nature de problème de santé (68 %), ils sont suivis de près par les **problèmes auditifs** (54,5 %), **de voix** (18,1 %) et **cardiovasculaires** (9,1 %).
- **Pour 81,2 % des participant.e.s à l'enquête, il.elle.s sont en lien avec l'exercice de leur métier** et ont un impact sur l'exercice même de leur activité professionnelle.

Les causes identifiées sont majoritairement liées :

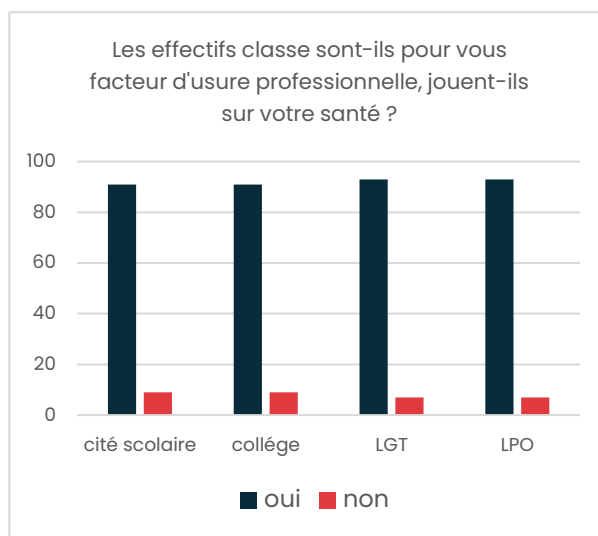
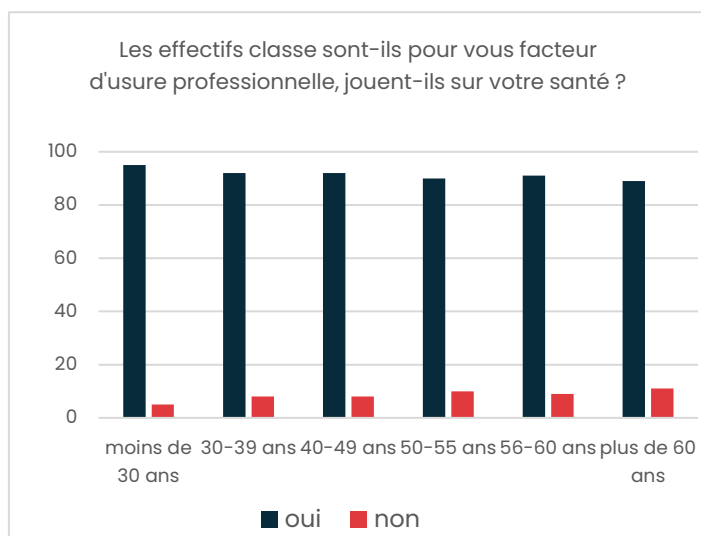
- A la nature des installations,
- Aux effectifs classes (91.2 %),
- Aux déplacements sur les installations sportives (44,8 %),
- À la manipulation du matériel (considéré par 79,5 % des collègues comme un facteur d'usure professionnelle).

La manipulation du matériel facteur d'usure professionnelle.



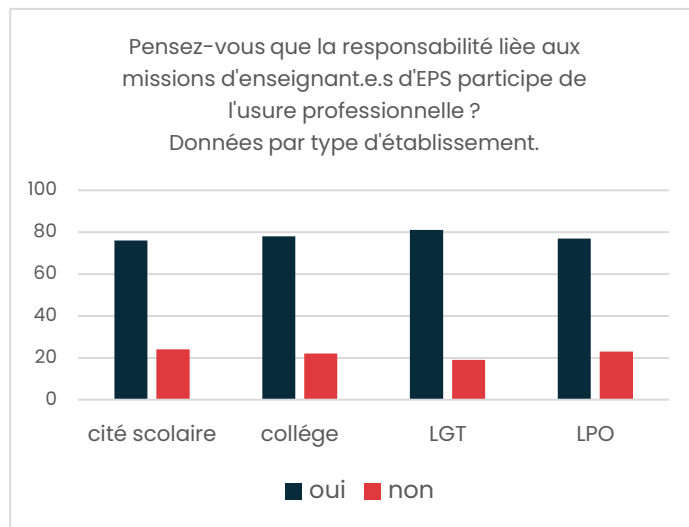
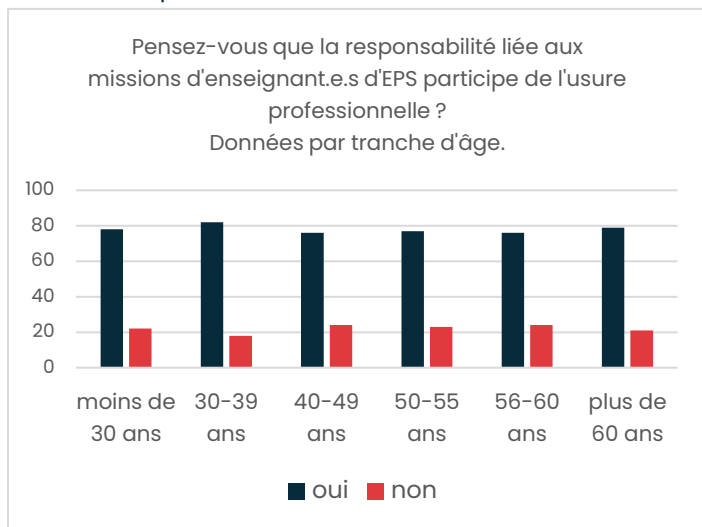
- Les raisons principales identifiées de l'usure professionnelle liées à la manipulation du matériel :
 - Fréquence de la manipulation (71,4 %),
 - Sous dimensionnement du local de rangement (12,4 %),
 - Matériel inadapté (5,7 %),
 - Poids (4,9 %).

La quotité de service en « face à face » élève (64,7 %) et le poids des effectifs classes (92 %) apparaissent aussi comme des facteurs d'usure professionnelle premiers pour les enseignant.e.s d'EPS.



Les troubles liés à l'expositions à des risques psycho-sociaux chez les enseignant.es d'EPS.

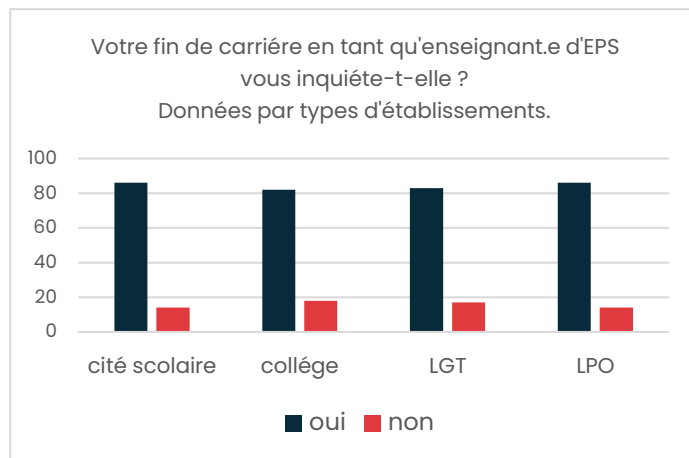
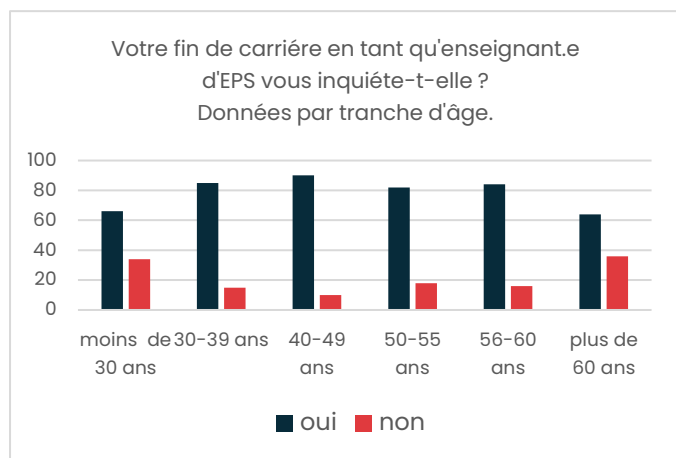
L'enquête met aussi significativement en évidence des troubles liés à l'exposition à des risques psycho-sociaux. Pour 78 % des enseignant.es d'EPS la responsabilité liée à leurs missions d'enseignant.es participe de l'usure professionnelle.



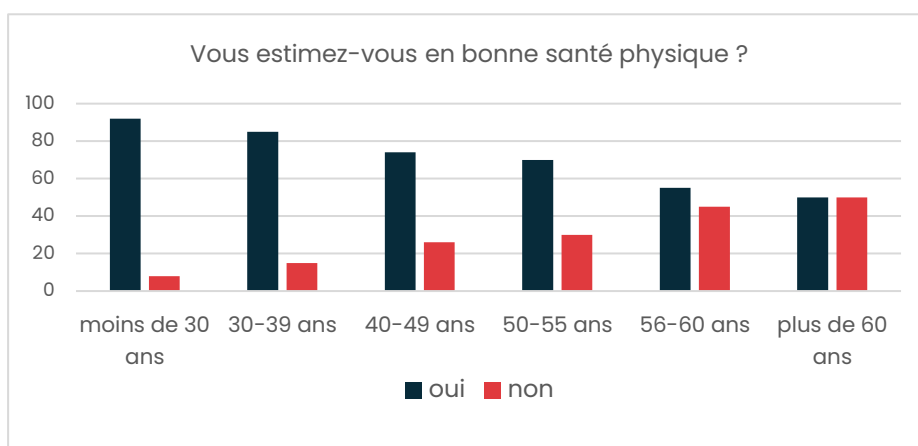
Par ailleurs :

- Pour plus d'un.e enseignant.e d'EPS sur deux, le rapport aux hiérarchies joue sur leur santé.
- 75,9 % d'entre eux affirment ressentir du stress dans leur vie professionnelle.
- 56,7 % des répondants estiment même que ce stress à une incidence dans leur vie privée.

83 % des enseignant.es d'EPS déclarent être inquiets/inquiètes pour leur fin de carrière.



En fin de carrière un.e enseignant.e d'EPS sur deux s'estime en mauvaise santé physique.



B-LA SPÉCIFICITÉ DE L'USURE PROFESSIONNELLE ET DES FINS DE CARRIÈRES DES ENSEIGNANT.E.S D'EPS À NOUVEAU MISES EN ÉVIDENCE

L'enquête du SNEP-FSU vient confirmer et renforcer ce qui avait déjà pu être mis en évidence concernant **la spécificité de l'exercice du métier et des fins de carrière des enseignant.e.s d'EPS**.

Les enseignant.es d'EPS en fin de carrière s'estiment **majoritairement en mauvaise santé physique** ce qui, pour elles et eux, est en lien direct avec l'exercice de leur **métier qui est facteur d'usure professionnelle**.

Sur l'ensemble de la profession 83 % des personnels déclarent être inquiets pour leur fin de carrières et 81,8 % des enseignant.es d'EPS **estiment que les conditions d'exercice actuelles de leur métier peuvent nuire à leur santé** (préoccupation majoritairement partagée et ce dès l'entrée en fonction).

Au regard des analyses présentées ci-dessus cette profession est **exposée à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées, un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail**.

La bascule s'opérant véritablement aux alentours de 55 ans quel que soit le type d'établissement.

C-DES REVENDICATIONS A CONSTRUIRE ET PORTER A TOUS LES NIVEAUX.

La question de la reconnaissance du métier d'enseignant.es d'EPS en tant que **profession à risque** (accompagnée d'un véritable suivi médical) ainsi que celle de l'intégration des enseignant.es d'EPS dans la **catégorie active** (retraites) est à poser.

La réouverture d'une **CPA** (Cessation Progressive d'Activité) et la mise en place **de dispositifs d'allègement et d'aménagement de services** en fin de carrière semblent incontournables au même titre que le **développement d'installations sportives** qui concourent à la santé et à la qualité d'étude des usagers et à l'amélioration des conditions de travail des personnels.

En termes **d'égalité professionnelle femmes-hommes**, il est grand temps que soit notamment mieux pris en compte les impacts des **congés de maternités** et la nature même des **droits ouverts** sur les évolutions de carrière et les conditions de travail des enseignantes d'EPS.

